



**Instrument de stabilité
à court terme (IdS-CT)**



**Programme d'appui à la sécurité et à la stabilité
dans le Nord du Niger et du Mali**

Réf. programme : IdS 2012/07

**Compte rendu du 1^{ER} Comité de suivi et
d'évaluation (CSE)**

30 octobre 2012

1. Introduction

La 1^{ère} réunion du Comité de suivi et d'évaluation (CSE) du Programme d'appui à la sécurité et à la stabilité dans le Nord du Niger et du Mali s'est tenue le 16 octobre 2012 au Gouvernorat d'Agadez sous la présidence du Secrétaire Général de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) et de celle du Vice-président du Conseil Régional d'Agadez.

Cette première réunion du CSE a été précédée d'une cérémonie d'ouverture à laquelle a pris part le Gouverneur de la Région d'Agadez.

Le 1^{er} Vice-maire d'Agadez a adressé un mot de bienvenue chaleureux aux participants.

Dans son allocution à l'ouverture de cette cérémonie, le Représentant de la Délégation de l'Union Européenne au Niger, tout en exprimant sa satisfaction de voir réuni pour la 1^{ère} fois le CSE, a informé le Comité qu'une évaluation de l'IdS-CT est prévue pour fin novembre 2012, soit à mi-parcours. Cette évaluation est nécessaire non-seulement pour apprécier les résultats obtenus à ce stade, proposer des recommandations et des réorientations si nécessaire, mais également pour tirer les leçons de cette 1^{ère} expérience en vue de mieux définir le second instrument de stabilité (IdS-CT2) actuellement en cours de préparation et qui devrait être opérationnel en 2013. Il a également rappelé la nécessité d'une concertation plus régulière des différentes parties prenantes afin non seulement de maximiser les synergies mais également d'informer de façon plus fréquente et plus détaillée les autorités locales.

Le Secrétaire Général de la HACP a quant à lui rappelé les points à l'ordre du jour et sur lesquels doivent se concentrer les participants.

En prononçant son discours d'ouverture de la réunion, M. le Gouverneur d'Agadez n'a pas manqué de rappeler les fortes attentes de la population depuis que l'annonce de la mise en œuvre de l'IdS-CT a été faite. Il a exhorté chacun des membres à s'investir conséquemment dans les travaux de ce Comité et les a invité à formuler toutes les recommandations pertinentes pour accélérer la mise en œuvre des actions lorsque celles-ci sont en retard et pour permettre ainsi l'atteinte des objectifs escomptés.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- i. Présentation par chaque partenaire de l'état d'avancement opérationnel et financier et des résultats déjà obtenus depuis 6 mois (ou moins pour ceux qui ont démarré plus récemment), en comparant notamment les prévisions faites lors de l'atelier de lancement des 13 et 14 juin 2012 et la situation actuelle ;
- ii. Les problèmes rencontrés et les solutions mises en œuvre pour y remédier, les leçons apprises ;
- iii. La programmation opérationnelle et financière pour les 6 mois à venir (jusqu'en mars 2013).
- iv. Recommandations du CSE

Pour des raisons internes d'agenda ne permettant pas une présence permanente du Représentant du PNUD tout au long de la réunion, celui-ci a demandé un aménagement de l'ordre du jour pour permettre à ce que toutes les présentations de cette institution qui intervient dans les trois

composantes de l'IdS-CT puissent être faites en une seule fois et qu'après la présentation de chaque volet, les échanges et discussions avec les autres membres du Comité puissent avoir lieu. Cette requête a été acceptée par le Président.

3. Membres du Comité de suivi et d'évaluation présents

Dans un esprit participatif et de transparence, un nombre important de participants, non membres du Comité ont été acceptés à y prendre part comme observateur. (Voir en annexe 3 la liste complète des participants).

Les membres du CSE présents étaient :

Pour la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP)

- M. le Secrétaire général, Président du Comité,
- M. le Directeur des Programmes et Appui Institutionnel, rapporteur,
- M. le Directeur de la Programmation et du Suivi & Evaluation,
- M. l'Assistant Technique de l'UE auprès de la HACP pour l'IdS-CT.

Pour la Commission Nationale de Collecte et de Contrôle des Armes Illícites

- M. le Représentant de la CNCCAI

Pour le Gouvernorat d'Agadez

- M. le Gouverneur d'Agadez, 1^{er} Vice-président du Comité,

Pour le Conseil régional d'Agadez

- M. le Vice-président du Conseil régional d'Agadez, 2^{ème} Vice-président du Comité,

Pour la Délégation de l'Union européenne

- M. le Chef des Opérations,
- M. le Chargé de programme.

Pour le Royaume du Danemark

- M. le Représentant de la Coopération danoise

Pour le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD)

- M. le Chef du Département Prévention des Crises et Relèvement,
- Deux Représentants du Département Prévention des Crises et Relèvement,

Pour le Comité internationale de la Croix Rouge (CICR)

- Deux Représentant de l'Antenne d'Agadez du CICR

Pour la Direction régionale du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, rapporteur

- M. le Directeur régional

Pour les communes d'Agadez

- Les maires ou leurs représentants des 15 communes de la région.

Pour les ONG partenaires d'exécution

- Des représentants des 10 ONG internationales et nationales intervenants en Région d'Agadez dans le cadre de l'IdS-CT.

4. Travaux du Comité de suivi et d'évaluation

4.1. Remarques générales

Malgré le fait que les TDR du CSE mentionnaient que les partenaires devaient présenter non seulement l'état d'avancement opérationnel de leurs activités mais également l'état financier depuis le début de leurs activités, aucun d'entre eux n'a fait de présentation sur ce point. De même, les TDR indiquaient (point 3) que les présentations devaient parvenir une semaine à l'avance à la HACP pour aider celle-ci à préparer les travaux et les notes de présentation à distribuer avant la réunion du CSE, or seules deux organisations ont respecté cette consigne. Idem pour le plan de présentation qui était demandé : faire le bilan des 6 derniers mois (ou moins pour ceux qui ont commencé après) et présenter le programme pour les 6 prochains mois : peu d'organisations ont réellement respecté ce canevas. De même, il était demandé de présenter les résultats obtenus en comparant les prévisions faites lors de l'atelier de lancement des 13 et 14 juin 2012 et la situation actuelle, ce qui n'a pas été fait dans la plupart des cas. Cette situation rend plus difficile la tâche des membres du CSE pour mesurer les résultats atteints, les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé et pour proposer des solutions à d'éventuelles difficultés qui auraient été rencontrées.

4.2. Présentation du PNUD

4.2.1. Rappel de la HACP sur la particularité du rôle et des modalités d'intervention du PNUD dans le cadre de l'IdS-CT.

Le PNUD est le partenaire le plus important de l'IdS-CT et le seul qui intervient sur les trois composantes du programme : i) sécurité des personnes et des biens, ii) appui à la réinsertion sociale et économique des jeunes, iii) appui aux institutions et aux initiatives de consolidation de la paix. Son budget global dans le cadre de l'IdS-CT est de 4.6 M€ dont 2.9 M€ fournis par l'UE, 1,3 M€ par le Royaume du Danemark et ~ 0,4 M€ par le PNUD lui-même. La Convention de contribution a été signée le 11/05/12 après plus de 6 mois de discussions et d'aller/retour de documents.

Compte tenu des capacités limitées du PNUD en termes de ressources humaines et de spécialisation pour la mise en œuvre directe des activités dans des domaines très variés, le PNUD a préféré déléguer une partie des activités de son projet à des institutions nationales ou à des collectivités locales : HACP, CNCCAI, Communes notamment. Cette délégation se fait par la signature de lettres

d'accord qui transfèrent la responsabilité de la mise en œuvre du PNUD vers l'organisation bénéficiaire. D'autres lettres d'accord sont en cours de préparation avec d'autres institutions.

4.2.2. Composante 1, sous-composante 1.1 : police municipale

Une lettre d'accord a été signée entre le PNUD et la HACP pour la mise en œuvre de l'activité formation, puis, la HACP a transféré cette responsabilité à la **Direction Générale de la Police Nationale (DGPN)** pour le transfert des fonds destinés à couvrir les frais de formation. Il a été proposé par le PNUD, lors d'une réunion précédente à la HACP qu'un avenant à la lettre d'accord initiale PNUD/HACP soit préparé et signé pour incorporer la partie concernant le déploiement et le suivi des policiers municipaux sur le terrain. Cette activité serait donc directement mise en œuvre par la HACP avec l'aide du personnel PNUD d'Agadez et de Niamey.

Concernant l'élaboration du cadre juridique, il s'agit d'un processus assez long qui implique plusieurs parties prenantes: Ministère de l'Intérieur (DGPN), Assemblée nationale, etc. La solution identifiée comme étant la plus simple pour faire avancer le dossier est d'introduire une modification au Code des Collectivités Territoriales et notamment à son article 82 concernant le statut et les attributions de la Police municipale. Le dossier trainant depuis plusieurs mois, la HACP a sollicité l'intervention du 1er Ministre pour accélérer les processus en cours. Il est espéré un décret d'application pour la fin 2012. La HACP fait un lobbying important dans ce sens.

L'identification et le recrutement des policiers municipaux à bien eu lieu au mois de juin. Au départ, il était prévu 225 élèves policiers municipaux auxquels se sont ajoutés 10 élèves supplémentaires de la Commune d'Agadez et 18 de la Commune d'Arlit, soit au total 253 élèves qui ont été rassemblés à Agadez puis transportés à Niamey et accueillis dans les locaux de l'Ecole Nationale de la Police.

La formation a commencé début juillet 2012 comme prévu et doit s'achever à la fin octobre 2012. Une tranche de 80 % du budget alloué à la DGPN par la HACP doit être justifiée au plus vite pour permettre le déblocage des 20 % restants. Une cérémonie de clôture de la formation à Niamey est fortement souhaitée par toutes les parties, mais, n'ayant pas été budgétisée, elle doit faire l'objet d'un examen en fonction des possibilités financières.

Les 75 motos prévues pour les policiers municipaux (PM) sont actuellement au niveau de la Douane au port de Cotonou. La commande a été réalisée directement par le PNUD. Cependant, certains coûts n'avaient pas été pris en compte initialement: déballage et montage des motos, assurances, casques, transports jusque dans les communes. De même les PM ne sont pas tous dotés de permis de conduire. Il faut donc rapidement établir le solde disponible sur le budget achat des motos pour prendre en charge si possible les coûts supplémentaires ou envisager une réallocation budgétaire au niveau du PNUD. Concernant l'équipement des PM en **moyens de communication** et vu la sensibilité de la question, des TDR ont été produits par la HACP pour conduire une étude auprès des FDS de Niamey et d'Agadez afin de déterminer le meilleur dispositif dans le cadre de l'interopérabilité des communications entre PM, Police nationale et autres forces de défense et de sécurité. Sur la base de ces TDR, une consultation restreinte devrait être organisée pour sélectionner deux experts qui seront pris en charge par le PNUD. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin de l'année. Il y a un grand retard sur ce dossier, cette étude est demandée depuis juin 2012.

Le choix des moyens de communication des PM a suscité beaucoup de discussions parmi les participants au Comité. Certains estimant que le Thuraya est le meilleur système, malgré son prix d'achat et le coût des communications, d'autres affirmant qu'il est tout à fait possible d'équiper les PM avec du matériel radio. Le manque de consensus à ce sujet souligne la nécessité de faire une étude par des spécialistes pour déterminer le meilleur dispositif comme dit dans le paragraphe

précédent. Il semble également que le choix sera déterminé en fonction des zones et des besoins réels des PM. Il n'est pas impossible que dans beaucoup de communes la simple utilisation d'un téléphone portable soit suffisante.

Le débat sur la nécessité ou non d'armer les PM a de nouveau ressurgi malgré le fait que l'Etat a décidé depuis longtemps de ne pas armer les PM. Malgré cela, beaucoup d'élus des communes rurales s'inquiètent de voir des jeunes PM pris à parti par des bandits armés et incapables de se défendre. Cette préoccupation est légitime et doit conduire, dans le cadre juridique, à bien délimiter le mandat des PM (qui n'est pas d'appréhender des bandits) pour préserver leur propre sécurité.

4.2.3. Composante 1, sous-composante 1.2 : déminage et collecte des armes

Cette sous-composante est mise en œuvre directement par la **CNCCAI** par lettre d'accord signée avec le PNUD. C'est donc le représentant de la CNCCAI qui a présenté cette partie.

La CNCCAI est opérationnelle à Agadez, elle dispose d'une Cellule composée de 5 agents, de mobilier, équipements informatiques et véhicule. **La cartographie des zones minées est finalisée** et officiellement validée. A partir de juillet 2012, **des opérations de déminages ont été réalisées**, en premier lieu aux abords de l'école de Tezerzet dont la reconstruction doit être réalisée par le Génie militaire. Ces opérations de déminage se sont poursuivies sur les Communes d'Iferouâne et de Gougaram. N'ayant pas d'indicateurs précis au niveau du cadre logique, il est cependant difficile pour le CSE d'apprécier la qualité et la quantité du travail réalisé, de même, n'ayant pas d'information financière pour l'instant, il est également difficile d'avoir une idée de l'efficacité de ce type d'opérations.

D'autre part, la CNCCAI disposant de plusieurs budgets pour ces opérations de déminage, de collecte et de destruction d'armes : i) un financement direct PNUD via le Plan de Travail Annuel (PTA), ii) l'aide de l'Etat, iii) le financement provenant de l'IdS-CT, il n'a pas été simple au départ de savoir si les opérations susmentionnées avaient été financées par un budget ou par un autre. Finalement, il a été confirmé que ces opérations ont été financées en partie sur le PTA (PNUD) et en partie sur les fonds de l'Etat étant donné que la CNCCAI n'a toujours pas reçu les équipements de déminage prévus sur le financement IdS-CT.

Le programme de déminage pour les six mois à venir n'a pas été présenté, il est en cours de préparation, mais il est prévu cette fois, que ce soit bien les fonds IdS-CT qui seront utilisés pour son exécution.

Tel que prévu initialement, **une formation de recyclage** a été réalisée à Gougaram auprès de 35 militaires et 15 démineurs début octobre 2012. De même, 50 relais communautaires ont été formés à la collecte d'armes en septembre 2012.

Une **1ère opération de collecte** a été réalisée dans plusieurs départements/communes de la région d'Agadez. Ces armes ont été détruites au cours d'une cérémonie à Iferouane en septembre 2012. A cette occasion, 35 mines et 216 armes légères ont été détruites.

Il a été question, lors des échanges à ce sujet du déminage des axes secondaires non encore programmés. Des accidents récents ont été signalés sur ce type d'axe. Le représentant de la CNCCAI a expliqué que ce type de déminage est prévu mais qu'il ne peut être réalisé que lorsque le déminage des axes principaux aura été terminé. Les axes secondaires ont néanmoins été cartographiés et devraient bientôt commencer à être traités à partir de la zone de l'accident récemment observé.

Parmi les activités qui connaissent un certain retard, tant dans la préparation que dans l'exécution, il faut citer les **microréalisations communautaires**. L'idée étant que les jeunes remettant volontairement des armes soient gratifiés non pas de façon individuelle, ce qui pourrait avoir pour conséquence d'alimenter un trafic d'armes uniquement destiné à empocher des financements (et ne serait pas éligible au financement européen car assimilé à une opération de type Désarmement, Démobilisation et Réinsertion : DDR), mais que ce soit leur communauté qui bénéficient de ces microprojets. Il faut bien constater que sur ce point, la réflexion n'a pas évolué depuis le mois de juin, or, certains jeunes ont déjà déposé leurs armes et il serait grand temps de discuter avec les communautés auxquelles ils appartiennent pour identifier quel type de microprojets pourraient être mis en œuvre et selon quelles modalités. Une méthodologie doit donc être élaborée pour permettre une mise en œuvre rapide de ce volet. Il a donc été conseillé au PNUD et à la CNCCAI d'échanger avec les autres partenaires de l'IdS-CT et notamment Karkara qui possède une grande expérience de travail avec les jeunes impliqués dans les activités génératrices de revenus (AGR) pour déterminer une approche efficace qui tienne compte de la particularité de ce public cible.

D'après la présentation faite par la CNCCAI, l'équipement et la prise en charge (versement de primes) des relais communautaires devraient être effectives à partir de novembre 2012. De même pour la conception des outils de communication sur la violence armée et le danger lié aux mines et aux armes légères et de petit calibre (ALPC).

4.2.4. Composante 2, travaux à haute intensité de main d'œuvre

En juillet 2012, suite à une tournée dans les 15 communes d'Agadez d'équipes composées à la fois de représentants de la HACP, du PNUD et des Services Techniques Déconcentrés (STD) et ensuite à un travail d'analyse et de sélection de projets, **34 projets ont été retenus pour être financés**. Ces projets ont essentiellement trait à la protection de l'environnement, à l'agropastoralisme et aux infrastructures communales.

Après réunions avec les maires et le PNUD, le choix a été fait de transférer aux communes une grande partie de la responsabilité de la mise en œuvre par la signature de lettres d'accords. Toutes les lettres d'accords sont déjà signées par les communes. Des comptes ont été ouverts pour recevoir les fonds destinés à la sensibilisation et au suivi par les services techniques et les autorités locales. Le jour même de la réunion du CSE à Agadez, les comptes en question devaient être approvisionnés. Des comités de gestion communaux ont été formés et sont chargés de sensibiliser, mobiliser la main d'œuvre, assurer le suivi quotidien des chantiers, initier et coordonner le processus d'approvisionnement du matériel de chantier (comité communal *ad hoc* de passation des marchés). Un comité de gestion/site doit être mis en place. Son rôle sera d'assurer l'exécution et l'organisation effective du chantier, préparer les listes de paiement, assurer le pointage, etc. Les paiements du matériel, des matériaux et de la main d'œuvre seront effectués par le PNUD sur présentation des justificatifs et autres rapports financiers. Le dispositif sera suivi par 3 Volontaires des Nations Unies (VNU) basés à Agadez (1 seul pour l'instant est sur place) dont 1 VNU international. D'autre part, une équipe composée des STD concernés devra assurer le contrôle qualité. En cas de litiges, les autorités départementales et régionales seront sollicitées pour arbitrer.

La plupart des maires présents ou leurs représentants ont demandé des éclaircissements par rapport aux procédures de mise en œuvre qui visiblement ne sont pas bien comprises ou suscitent des inquiétudes. Certains élus ont indiqué que les prix unitaires utilisés pour établir les devis de travaux n'étaient pas réalistes et qu'il fallait les revoir. A cela le représentant du PNUD a répondu qu'il était impossible de revoir les prix unitaires mais qu'il était toujours possible, si besoin, de revoir les quantités pour les adapter au montant total des lignes budgétaires. Beaucoup d'élus sont dubitatifs

quant à la possibilité pour eux ou pour les comités de gestion de tenir correctement les registres de présence des travailleurs d'autant que, compte tenu de l'immensité des zones à couvrir, il sera difficile pour les autorités communales mais encore plus pour le personnel du PNUD ou les STD de faire un suivi rapproché de ces chantiers.

De même, la procédure obligatoire de passation de marchés pour l'acquisition des équipements et matériaux nécessaires aux chantiers risque, d'après certains élus, de faire perdre beaucoup de temps, dans la mesure où ceux-ci devront respecter la procédure classique de consultation de fournisseurs, de dépouillement des offres, de sélection, de rédaction d'un rapport à remettre au PNUD. Or, celui-ci ne pourra dégager les fonds nécessaires qu'après la clôture de ce processus.

Le plus gros problème anticipé par les élus est celui du paiement de la main d'œuvre. Pour des raisons de simplification, le PNUD propose un paiement/mois, or, les élus et d'autres participants au CSE ont clairement indiqué que cette mesure serait selon eux impossible ou pour le moins très difficile à mettre en œuvre. En effet, les personnes susceptibles de travailler dans les projets HIMO sont pour la plupart dans un état de dénuement total. Il n'est donc pas envisageable pour eux d'attendre un mois avant d'être payées surtout si certaines d'entre-elles n'ont presté (par ex.) que quelques jours en début de mois. Ces personnes auront en effet besoin d'argent rapidement ne serait-ce que pour subvenir à leurs besoins primaires (alimentation) pendant la durée du chantier. Le paiement mensuel risque donc de mettre les communes dans de grandes difficultés. Il a été suggéré au PNUD de revoir cet aspect dans le cadre de discussions participatives avec les jeunes, les communes et les COGES pour convenir d'une solution. D'après les participants, l'idéal se situe entre 1 semaine et 10j pour la fréquence des paiements.

De plus, la procédure qui veut que les états de paiement des 34 projets répartis dans toute la région d'Agadez arrivent au PNUD avant que les fonds ne soient débloqués pour payer la main d'œuvre suscite également beaucoup d'inquiétude. Les risques de retards sont grands et ceux-ci peuvent créer des conflits difficiles à gérer avec la main d'œuvre pour les communes. Ne pas oublier également que les 34 projets ne vont pas tous démarrer en même temps et qu'ils sont de durée variable ce qui va encore complexifier les modalités de paiements.

4.2.5. Composante 2, formation professionnelle

Il y a très peu d'avancées sur ce volet depuis le mois de juin 2012. Au départ et suite à une réunion de planification qui a eu lieu en avril 2012 à Agadez, il avait été décidé qu'en collaboration avec les communes, **une étude** comportant un recensement des jeunes (par commune), une analyse de leurs besoins en formation et une analyse des filières porteuses soient réalisées. Une étude a effectivement été lancée en juin 2012, mais, compte tenu des difficultés pour aborder le volet « recensement des jeunes », celui-ci a été écarté et l'étude s'est donc focalisée sur l'analyse des besoins et des filières porteuses. Le volet « recensement » sera probablement revu ultérieurement avec les services des statistiques compétents.

Un expert a été recruté et s'est rendu sur le terrain pour faire cette étude, les données seraient en train d'être saisies actuellement mais le rapport provisoire n'est pas encore prêt et n'a donc pas encore été validé. La HACP demande à ce que ce rapport lui soit présenté pour approbation avant validation par le PNUD.

Concernant la suite logique de cette étude non encore publiée : **le plan stratégique de formation**, la présentation Powerpoint du PNUD semble indiquer que celui-ci est prêt et que 20 filières de formation ont d'ores et déjà été identifiées pour 500 jeunes. Quid des résultats de l'étude ? Comment peut-on avoir identifié 20 filières avant même que l'étude ne soit achevée ? D'autre part,

la HACP n'a jamais reçu de document relatif à ce plan stratégique de formation. Si celui-ci est produit un jour, il devra également être approuvé par la HACP avant d'être mis en œuvre. Les seules informations qui ont été communiquées par le PNUD à ce sujet lors du CSE, c'est que des contacts ont été pris avec sept institutions de formation pour pouvoir placer des jeunes et assurer leur prise en charge, le tout, en collaboration avec les communes.

Concernant **les Centres de Formation et de Développement Communautaires (CFDC)**, après vérification sur le terrain par le PNUD, il s'est avéré que celui d'Ingall pressenti au départ pour être construit et mis en fonction existe déjà. Le choix du PNUD s'est donc reporté sur Tchirozérine qui n'en dispose pas et sur Bilma, déjà prévu. Deux CFDC doivent donc être construits, équipés et mis en fonction.

Pour tout ce qui concerne le volet formation professionnelle, le PNUD envisage de faire une lettre d'accord avec la Direction régionale de la formation professionnelle qui prendrait donc la responsabilité de sa mise en œuvre opérationnelle. Certains participants se sont toutefois interrogés sur la pertinence de tout confier à la Direction régionale qui risquerait d'être vite débordée surtout pour ce qui concerne les décaissements de fonds nécessaires à la construction et l'équipement des CFDC. Il a donc été suggéré que pour les CFDC, les lettres d'accord soient signées avec les communes concernées. Cependant et compte tenu du fait que selon les procédures PNUD, des appels d'offres devront être réalisés, d'importants retards sont encore à prévoir.

En conclusion et si l'on se réfère aux engagements pris le 14 juin 2012 lors de l'atelier de lancement de l'IdS-CT qui indiquaient que toutes les actions précitées devraient démarrer en juillet et être achevées au plus tard en oct. – nov. 2012, rien n'a été concrètement commencé (à part l'étude mais qui n'est pas encore disponible). D'autre part, la présentation du PNUD lors du CSE ne comportait aucun nouveau chronogramme pour les six mois à venir.

4.2.6. Composante 3, soutien aux institutions et aux initiatives pour la consolidation de la paix

Le PNUD a travaillé au mois d'août avec la HACP sur un projet de lettre d'accord relatif à **l'appui institutionnel** mais qui n'a pas encore été formellement présenté ni discuté avec les responsables de la HACP. Outre l'indemnisation des cadres (qui accuse un retard de 5 mois), cette lettre d'accord devrait couvrir les frais de mission de la HACP sur le terrain, le coût d'entretien des véhicules, les fournitures de bureau, voyages d'études, communications, etc. La HACP attend qu'une proposition concrète lui soit faite dans ce sens pour examen.

Le gestionnaire comptable prévu au budget serait encore en cours de recrutement mais il n'a toujours pas pris fonction. D'autre part, la question de son affectation n'a pas encore été clairement tranchée même si la Convention de contribution signée entre l'UE et le PNUD prévoit explicitement que dans le cadre du renforcement des capacités en matière de gestion celui-ci soit affecté à la HACP pour aider l'institution dans la gestion des fonds de l'IdS-CT. Retard : 5 mois.

Au mois de juin et sur proposition du Président de la HACP, il fut décidé, compte tenu de l'exiguïté des locaux actuels de la HACP, de **louer des locaux supplémentaires pour la Cellule IdS-CT** de la HACP. Comme cela n'était pas prévu au départ, il était question que le PNUD fasse une proposition et étudie les possibilités de réallocations budgétaires voir de préparation d'un avenant à la Convention de contribution entre l'UE et le PNUD si nécessaire. La HACP et l'UE attendent toujours une proposition en ce sens.

Il a été annoncé lors du Comité que les **quatre véhicules** (1 HACP, 1 CNCCAI, 1 Gouvernorat et 1 Conseil régional) dont la remise était prévue pour novembre 2012, sont déjà sortis de douane et se trouvent actuellement dans les locaux du PNUD à Niamey. Il y avait encore quelques problèmes d'assurances à régler pour qu'ils soient officiellement remis aux destinataires.

Le matériel informatique prévu pour renforcer les capacités des institutions partenaires serait en cours de dédouanement.

Concernant la **réhabilitation des locaux du Conseil régional d'Agadez**, celui-ci n'étant pas informé de la procédure d'appel d'offres exigée par le PNUD, a négocié de gré à gré avec un entrepreneur et a adressé au PNUD un courrier avec copie à la HACP. Ce courrier contenait l'offre complète de l'entrepreneur en question avec un devis détaillé. Malheureusement, cette procédure doit maintenant être complètement revue puisque la procédure habituelle d'appel d'offre : (publication du DAO, formation d'un Comité d'évaluation, ouverture et évaluation des offres avant l'attribution du marché) doit être respectée. Cette réhabilitation prévue initialement entre août et oct. 2012 va donc connaître un retard significatif.

Formation des conseillers communaux : celle-ci est prévue par la Convention de contribution et devrait en principe commencer en novembre 2012, or rien n'a encore été préparé pour cela. De même que pour les autres activités prévues, la HACP doit être informée du planning et du contenu des formations, pour approbation, avant le lancement de celle-ci, un document devra être présenté à la HACP en ce sens.

Ecole Tezerzet : la construction de cette école doit être réalisée par le Génie militaire. Pour l'instant, rien n'a démarré. Il existerait cependant un devis qui se trouverait à la Direction Générale du Génie Militaire du Ministère de la Défense.

Fonds de soutien aux initiatives de paix : les procédures du PNUD exigent la réalisation d'un appel à propositions. Celui-ci a été publié sur Internet et dans les médias le 30/08/12 avec une date limite de remise des offres au 12/09/12, soit 14j de délai. Il n'y a pas eu de réunions d'informations dans les principaux chefs-lieux des régions et communes concernées pour informer la société civile plus en détail. Le nombre d'offres reçues (44) est donc resté très faible. Un Comité d'ouverture et d'évaluation des offres composé de 5 évaluateurs du PNUD s'est réuni à plusieurs reprises. Un observateur de l'UE et deux observateurs de la HACP ont été invités à participer au début de l'ouverture des offres mais n'ont pas été invités par la suite et n'ont donc pas observé l'évaluation. Le rapport d'évaluation n'a pas encore été diffusé. La HACP n'en a pas eu connaissance.

Concernant ce fonds d'appui, la Convention de contribution signée entre l'UE et le PNUD mentionne les dispositions suivantes section 3.3 : *« Un mécanisme de suivi de ces fonds va être mis en place au niveau central et régional et la procédure de sélection des projets sera proposé par la HACP et adopté par le comité de suivi lors de sa première opérationnalisation »*. S'il est vrai qu'une collaboration a eu lieu au démarrage entre PNUD et HACP pour préparer les lignes directrices et le canevas de présentation des projets, à aucun moment la HACP n'a été associée à la phase de mise en place d'un comité de suivi. Elle n'a pas non plus été associée à la publication de l'appel à propositions, à l'évaluation et à la sélection des projets.

De plus, des aspects fondamentaux ayant fait l'objet de recommandations explicites de la part de la HACP¹ n'ont pas été prises en compte in fine dans la publication des lignes directrices.

¹ Les recommandations étaient relatives d'une part à la distinction à faire entre propositions provenant des Organisations de la Société Civile (OSC) et celles provenant des communes et d'autre part entre propositions portant sur des activités à but non lucratif et propositions portant sur des AGR. Il est impossible de mettre en

Dans sa présentation des résultats lors du Comité, le PNUD a fait savoir que 12 « institutions », dont deux communes (Dagaba et Tabelot) ont rempli les critères d'éligibilités aux subventions dont le montant total s'élève à 169.192.152 CFA (soit à peine 40% de l'enveloppe globale une fois déduit le coût de la réhabilitation de l'école de Tezerzet). Le processus d'approbation serait au niveau du siège PNUD (New York) avant la signature des mémorandums d'entente.

Il a été considéré, notamment par l'UE, comme inadmissible que ces 12 projets n'aient pas été présentés à la HACP pour approbation et qu'aucun rapport d'évaluation n'ait été remis avant envoi au siège du PNUD et information éventuelle des bénéficiaires.

Enfin, le mode de diffusion de l'information a été jugé par de nombreux participants et notamment par ceux du Kawar comme notoirement insuffisant. Beaucoup de zones de la région d'Agadez n'ont accès ni à Internet ni à la presse. Etant donné qu'aucune réunion d'information n'a été organisée sur place, la plus part des communes éloignées et des OSC de la région n'ont pas été informées. D'autre part, le délai de préparation des offres de 14 j était beaucoup trop court rendant techniquement impossible une remise d'offres dans les délais surtout pour les régions éloignées et ne disposant pas de service de courrier.

La proposition formulée par le PNUD de relancer un second appel à propositions a été catégoriquement rejetée par l'UE. La HACP a quant à elle suggéré que soit exploitée la base de données des requêtes réceptionnées par la HACP et provenant des communes non couvertes par les résultats de l'appel à proposition.

4.3. Présentation de Handicap International

4.3.1. Rappel

Handicap International (HI) intervient dans le cadre de la sous-composante 1.2 « appui aux opérations de déminage et de collecte des armes illicites ». Le budget de son projet est de 400.000 € financé par l'UE/IdS-CT. Le contrat de subvention a été signé le 01/04/12 pour 18 mois. Le projet est donc actif depuis 6 mois. Son action porte essentiellement sur un renforcement des capacités de la CNCCAI en matière d'élaboration de normes et de plan national d'action contre les mines et en matière d'assistance aux victimes des mines et des restes explosifs de guerre (REGs).

4.3.2. Renforcement des capacités techniques de la CNCCAI dans la mise en œuvre de son plan d'action national contre les mines

Cette activité a connu un léger retard (2 mois) par rapport à ce qui avait été prévu en juin étant donné que l'expert pressenti pour travailler avec la CNCCAI sur ce sujet n'était pas disponible entre juillet et septembre. Il a commencé sa mission fin septembre du même mois et a accompagné l'expert national CNCCAI à Cotonou au Bénin pour une formation sur le logiciel IMSMA (*Information Management System for Mine Action*) qui permet de gérer l'information de l'action contre les mines. Le logiciel en question a été acquis et la carte du Niger y a été installée. Reste à intégrer progressivement les données et informations sur les mines.

compétition des OSC et des communes ou des projets portés par les associations à but non lucratifs et des projets à caractère économique.

Le travail de renforcement de la CNCCAI à Niamey avec l'expert international a commencé depuis le 15/10/12. Dans ce cadre, une série d'activités est prévue pendant deux mois dont le point d'orgue sera la tenue d'un atelier d'élaboration participative des normes nationales de l'action contre les mines. Une restitution des résultats de cet atelier est prévue pour le 15/12/12. La formation proprement dite à la gestion de l'information contre les mines se poursuivra tout le long du 1^{er} trimestre 2013. De même, sont prévus pour le 1^{er} trimestre 2013 un atelier préparatoire sur l'élaboration du plan national d'assistance aux victimes, un atelier de concertation et de rédaction du plan national d'assistance aux victimes et enfin, une cérémonie de présentation et de communication autour du plan national d'assistance aux victimes.

4.3.3. Assistance aux victimes des mines, insertion économique et sociale et réadaptation fonctionnelle

Cette activité a commencé rapidement en juillet par une **pré-identification** de 201 victimes potentielles dans 11 communes de la région d'Agadez. De même, **13 agents communautaires (AC)** qui joueront un rôle déterminant dans la sensibilisation sur les dangers des mines ont été identifiés et formés. Un pré-test des outils d'identification des victimes a été réalisé dans deux communes : Dabaga et Tchirozérine. Les 13 AC préalablement formés sont actuellement sur le terrain pour l'identification finale des victimes directes et indirectes des mines et de leurs besoins.

Certains participants au Comité ont demandé des précisions sur les notions de victimes directes ou indirectes et sur les différences de prise en charge. L'expert d'HI a répondu que les victimes directes sont celles qui ont directement été blessées par des mines. Ces victimes sont prises en charge à 100% sur le plan médical et, en fonction des besoins, peuvent être référencées et envoyées dans un centre spécialisé pour pose de prothèses ou d'orthèses. Leur séjour est également pris en charge. Les victimes indirectes sont les membres de la famille proche qui dépendent financièrement du travail d'un parent victime de mines. Pour compenser le « manque à gagner » lié à l'interruption du travail d'une victime et en fonction de son degré d'autonomie, une aide sous forme d'appui AGR pourra leur être proposée, ou si celui-ci est invalide ou décédé, cette aide pourra être proposée aux proches, victimes indirectes.

Un participant a demandé si les étrangers (notamment les personnes en situation de migration) pouvaient être pris en charge. A ceci il a été répondu que les nationaux restent prioritaires même si rien ne peut être exclu concernant les étrangers.

Parallèlement au travail d'identification des victimes, **une analyse des possibilités de référencements adaptés aux besoins des victimes** a commencé. Notamment par la définition du processus de référencement auprès des structures de santé et du CICR.

Au fur et à mesure de l'identification des victimes, **une prise en charge sanitaire (médicale et réadaptation)** des victimes de mines et de REGs va se mettre en place. En principe celle-ci devrait démarrer en nov. 12 et se poursuivre tout au long de l'année 2013. De même, à partir de déc. 12, il est prévu de commencer à former les AC à **l'accompagnement des bénéficiaires de type AGR**. Toujours à partir de la fin de l'année 2012, **un appel à microprojets individuels ou collectifs** sera mis en place ainsi que l'accompagnement et la formation des victimes dans la mise en œuvre des AGR.

HI, de même que la CNCCAI qui va devoir aider les communautés dont sont issus les jeunes ayant déposé leurs armes à développer des activités de type AGR, va devoir développer une méthodologie et un dispositif d'appui AGR. Le Comité recommande donc fortement, dans un esprit de concertation et de synergie, que la CNCCAI et HI se rapprochent de Karkara dont le développement des AGR sur

25 communes d'Agadez, de Tahoua et de Tillabéry constitue, dans le cadre de l'IdS-CT, l'une de leur principale activité.

Pour finir et pour répondre à une question concernant une possible intervention d'HI dans le Kawar, il a été répondu que celle-ci ne sera possible que lorsque les autorités, en l'occurrence la CNCCAI, interviendront elles-mêmes dans cette zone et demanderont l'intervention d'HI. L'action d'HI étant étroitement liée à celle de la CNCCAI.

4.4. Présentation du Comité International de la Croix Rouge

4.4.1. Rappel

Le CICR a bénéficié de la rétroactivité qui est une flexibilité de l'IdS-CT et qui permet au CICR d'imputer des dépenses liées à son programme de sécurité économique dans la région d'Agadez à partir du 1^{er} janvier 2012 même si la Convention de contribution n'a été signée que le 1^{er} mars 2012. Le programme du CICR sur lequel l'IdS-CT intervient est de 12 mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin 2012. Ce projet est un cofinancement d'un montant global de 7,4 M€ dont 3 M€ de l'IdS-CT. Le programme a concerné tout aussi bien le Nord du Niger que le Nord du Mali mais compte tenu du contexte dans ce pays, un nombre moins important d'activités y a été réalisé. Vu les besoins toujours croissants du CICR et vu l'impact positif de son action auprès des populations cibles, cette institution a fait une demande de rallonge budgétaire à l'UE de 1,4 M€. Celle-ci a été acceptée et un avenant a été signé ce qui porte la contribution actuelle de l'UE dans ce projet à 4,4 M€.

4.4.2. Principales activités du CICR dans le cadre de ce projet

- vaccination du cheptel et déparasitage
- sero-surveillance
- formation des auxiliaires d'élevage
- déstockage du cheptel
- appui aux banques aliments bétail
- appui aux banques céréalières
- contribution à la production fourragère
- activités cash for work (CFW)
- appui à la production maraîchère

4.4.3. Niveau d'atteinte des résultats dans ces différents domaines

- **Vaccination du cheptel et déparasitage** : L'objectif était de vacciner ou traiter 4,5 millions d'animaux dont 1,5 au Mali et 3 au Niger. Celui-ci a été largement atteint puisqu'environ 4,5 millions d'animaux ont été vaccinés ou traités au Niger et 1,4 au Mali malgré le contexte de conflit dans ce pays. Pour ce qui concerne plus particulièrement la région d'Agadez, 1,2 millions d'animaux ont été vaccinés ou traités dans les Départements d'Arlit et Tchirozérine. Ce travail a été réalisé par les prestataires DREL, Tattrit Vet, Air Vet et Hammo.
- **Sero-surveillance** : il s'agit d'une activité inscrite dans le cadre du programme élevage du CICR et fait suite aux campagnes de vaccination. Elle est réalisée en collaboration avec le LABOCEL. Les analyses sont toujours en cours.
- **Formation des auxiliaires d'élevage** : 12 auxiliaires ont été formés pour la région d'Agadez ce qui correspond aux objectifs de départ. La formation des auxiliaires rentre

dans le cadre du renforcement des services de santé animale de base dans des localités pastorales prioritairement où ces dernières sont quasi inexistantes. Cette formation se fait sur la base d'un contrat avec le Centre de Formation des Volontaires d'Elevage de Maradi (CFVE).

- **Déstockage du cheptel** : le déstockage intervient au Niger et au Mali suite aux campagnes pastorales qui accusent des déficits fourragers récurrents ; une période de soudure pastorale qui s'installe précocement dans les zones à déficit fourrager, entraînant la dégradation de la situation du cheptel ; l'incapacité structurelle de maintenir le cheptel dans la période de soudure pastorale et les risques encourus par les éleveurs de perdre leurs animaux. L'action du CICR vient donc anticiper les pertes du cheptel. Dans le contexte actuel le CICR a procédé à un déstockage d'urgence et commercial dont les animaux cibles sont les jeunes mâles, les animaux âgés, les femelles non reproductives et les animaux malades. NB : Les carcasses jugées impropres à la consommation humaine sont incinérées. Au Niger, l'objectif était de 10,000 petits ruminants déstockés, uniquement dans la région d'Agadez, celui-ci a été atteint : 1.000 têtes ont été déstockées dans la commune d'Aderbissinat, 1.000 à Dannat et 8.000 dans six communes de l'Air. 6.367 ménages ont bénéficié de la distribution de viande.
- **Appui aux banques aliments bétail (BAB)** : l'appui en aliment du bétail et la formation des comités de gestion visent à renforcer les capacités des BAB en gestion de l'approvisionnement et des stocks dans un objectif d'autonomisation progressive. Les formations sont assurées par des associations locales: Ikéwane, Afrique Verte et COGERAT. L'objectif de départ de la Convention de contribution était d'appuyer 60 BAB mais ce chiffre a été largement dépassé puisque 104 BAB ont été appuyées dans 7 communes de l'Air.
- **Appui aux banques céréalières** :120 banques céréalières ont été appuyées au lieu de 90 prévues initialement, 100 dans la région d'Agadez et 20 dans la région de Tillabéry.
- **Contribution à la production fourragère** :193 producteurs ont été impliqués dans la production de fourrage, 45 kg de luzerne ont été semencés sur une superficie de 11,5 ha. De plus, les producteurs ont été formés en technique de production et de traitement de la paille à l'urée. Il semble d'après le CICR que cet essai en milieu pastoral ait été un succès, même si les éleveurs ne maîtrisent pas encore les techniques de conservation de fourrage qui permettraient de faire des stocks pour la période de soudure. La luzerne qui est une légumineuse proche du haricot ou du soja est également consommée par les humains.
- **Activités cash for work (CFW)**: 600 personnes ont été mobilisées pour le désensablement d'une marre à Aderbissinat, 970 personnes l'ont été pour l'aménagement de 1205 banquettes d'infiltration à Ingall et Dannat. 325 chefs de ménages ont été impliqués dans le cadre de l'élagage de 24 ha de prosopis (plante envahissante) à Ingall. Enfin, quatre parcs de vaccination ont été désensablés à Ingall. Ces travaux ont permis la distribution de plus de 42 millions FCFA à 2.341 ménages.
- **Appui à la production maraîchère** : cet appui a consisté en la distribution de semences et d'outils aratoires à 732 ménages i) dans les communes d'Aderbissinat(100), ii) Ingall (332) et iii) Tchirozérine(300); la formation à quant à elle touché 137 maraîchers pilotes. Les thèmes de formation avaient trait aux techniques agricoles, à la gestion rationnelle de l'eau et des pesticides, à la conservation et à la commercialisation des produits maraîchers.

D'une manière générale, les élus des communes dans lesquelles le CICR est intervenu se félicitent de l'appui vital qui a été apporté aux éleveurs qui étaient en grandes difficultés jusqu'en juillet 2012 ainsi qu'aux ménages vulnérables. Tout en remerciant vivement le CICR, ils estiment cependant que cet effort est loin d'être suffisant pour éradiquer la pauvreté qui sévit dans leurs communes que cela

soit au niveau du pourcentage d'animaux vaccinés, du nb. d'animaux déstockés (difficile à réaliser dans les zones éloignées) ou d'autres aspects vitaux pour la survie des populations. Les élus comprennent cependant que le CICR et d'une manière générale les autres partenaires ne peuvent pas tout faire et que ceux-ci ne doivent pas se substituer à la responsabilité première de l'Etat.

4.5. Présentation du Médecin Sans Frontière – Espagne

4.5.1. Rappel

MSF-E bénéficie d'un cofinancement de 600.000 € de l'IdS-CT qui vient compléter un financement propre de 930.000 € soit un budget global de 1,53 M€. Le contrat de subvention a été signé le 15/03/12 date du démarrage du projet (du point de vue de l'IdS-CT) étant donné que le financement apporté est venu compléter le projet existant basé sur une planification annuelle. Dans le cadre de ses activités en région d'Agadez, MSF-E poursuit actuellement quatre objectifs spécifiques (OS) :

- La Santé reproductive avec les activités suivantes : consultations prénatales, consultations post natales, accouchements, planification familiale, SGBV (violences sexuelles), références et contre références. La pédiatrie avec l'appui de la gratuité des soins pour les enfants de 0-5ans dans les 9 CSI actuellement appuyés et les références. (le contrat de subvention prévoit initialement l'appui de 10 CSI).
- Le volet migrant avec l'objectif de garantir des soins gratuits et de qualité aux migrants d'Agadez, Arlit et Dirkou.
- La sensibilisation à travers les activités d'information, éducation et communication (IEC).
- La réponse aux épidémies. Ce dernier objectif ne fait pas parti du contrat de subvention signé avec l'IdS-CT, il est pris en charge entièrement par MSF-E en cas d'urgence.

4.5.2. Remarque sur la présentation d'MSF-E

Il était difficile pour les participants au Comité de se faire une idée précise de l'intervention d'MSF-E sur base de la présentation diapo réalisée. Celle-ci n'a pas suivi l'ordre du cadre logique du projet OS/OS, résultat/résultat et activité/activité. D'autre part, cette présentation a surtout consisté à énumérer des statistiques collectées dans les centres de santé intégrés (CSI) sans qu'il soit réellement possible d'apprécier la qualité de la prestation d'appui d'MSF-E et l'influence de celle-ci sur les chiffres qui ont été cités (nb. de consultations prénatales, nb. d'accouchements assistés, etc.). D'autre part, aucun indicateur de progrès ne permet de se faire une idée plus précise du niveau de progression sur 6 mois. Il n'y a pas d'analyse qualitative des statistiques présentées. Les difficultés rencontrées lors de l'année 2012 par MSF-E relative à la gestion de ses ressources humaines, qui sont ou seront probablement cause de retards dans beaucoup d'activités n'ont pas été évoquées. Or, le CSE se doit d'être informé des difficultés rencontrées par les partenaires ne serait-ce que pour les aider à trouver des solutions ou formuler des recommandations.

Les seules données à peu près concrètes qui ont été fournies et qui se rapportent directement à l'activité d'MSF-E sont celles liées au nb. **de kits moustiquaires, pagnes et savons** distribués aux femmes. Cette activité étant destinée à inciter les femmes à faire des consultations prénatales et à pratiquer des accouchements assistés. De même, le rôle d'MSF-E auprès des CSI semble déterminant quant à la **fourniture en médicaments et produits de laboratoire** tant auprès des femmes, des enfants que des migrants.

Les activités en matière d'IEC (OS3) ne sont pas présentées avec précision. On mentionne qu'il s'agit de causeries éducatives, de visites à domicile (VAD), d'assemblées communautaires, de formations

des relais et des COGES des CSI (dans quels domaines ? pour quels résultats ?) etc. Les statistiques mentionnées pour étayer le travail d'IEC réalisé étaient difficilement compréhensibles, si l'on s'en tient à la diapo n° 18, 18.144 personnes auraient participé/assisté à des activités IEC sur 6 mois d'avril à septembre 2012.

En fait c'est **le rôle de supervision et d'appui/conseil d'MSF-E auprès des CSI** que les participants au Comité ont le plus de mal à apprécier. Concernant les éléments statistiques, certains se sont interrogés sur le mécanisme de contrôle et de validation des informations fournies par les CSI à MSF-E. Malgré ce manque d'éléments tangibles certains participants et notamment des élus ont indiqué qu'MSF-E fait du bon travail dans les CSI de chefs-lieux mais est absent dans les CSI ruraux. A cela, il fut répondu, comme pour d'autres partenaires, qu'MSF-E ne peut agir que selon ses moyens qui sont limités et que compte tenu de l'immensité de la zone à couvrir c'est déjà un exploit que de pouvoir intervenir par ex. à Dirkou de façon régulière.

Certains participants ont fait état de problèmes spécifiques qui ne sont pas traités par les CSI soutenus par MSF-E : les piqûres de scorpions (manque d'anti-venin), la prise en charge des migrants atteints de troubles mentaux, MSF-E n'est pas doté des moyens nécessaires pour soigner cette catégorie de malades.

Enfin, il a été demandé à MSF-E de trouver des indicateurs susceptibles de mieux apprécier la plus-value de son action. D'autre part, il est recommandé, lors du prochain CSE de bien suivre le rythme semestriel de présentation des résultats : bilan des six mois passés et programmation des six mois à venir, mesure des écarts prévu/réalisé etc.

4.6. Présentation de Swisscontact

4.6.1. Rappel

Swisscontact bénéficie d'un financement de l'IdS-CT/UE de 500.000 €. Le contrat de subvention a été signé 19/07/12 mais l'activité avait commencé un peu avant soit depuis maintenant un peu plus de trois mois. En attendant la 1ère tranche de financement qui est arrivée assez tardivement, Swisscontact a préfinancé ses activités.

4.6.2. Principales activités de Swisscontact dans le cadre de ce projet

L'objectif général est de contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes des régions du Nord du Niger par la **mise en place de trois plateformes d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement des jeunes dans les régions d'Agadez, de Tahoua et d'Arlit.**

Les objectifs d'une plateforme sont :

- d'informer et orienter les jeunes afin qu'ils puissent effectuer des choix professionnels,
- rendre accessible une somme de services permettant aux jeunes de définir et de réaliser leur projet professionnel,
- accompagner les jeunes en difficulté dans leurs démarches et leur parcours visant leur autonomie.

Les plateformes sont partie intégrante d'un **dispositif d'insertion du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi** dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi.

Swisscontact n'a quasiment pas connu de retard suite aux engagements pris à Agadez en juin 2012, comme prévu, les activités suivantes ont été réalisées :

- juillet 2012 : éligibilité des structures et identification des locaux,
- août 2012 : équipement des plateformes, recrutement des assistants techniques le 1^{er} août à Tahoua et le 1^{er} septembre à Agadez.
- Septembre 2012 : mission d'appui des plateformes, renforcement des capacités des conseillers.
- Octobre 2012 : inauguration des plateformes de Tahoua le 3 octobre et d'Agadez le 13.
- L'accompagnement à l'insertion a commencé depuis septembre 2012.

- **A Tahoua :**

- Nombre approximatif de jeunes venus à la PF : 125
- Nombre de jeunes reçus en entretien : 61
- Nombre de jeunes ayant obtenu un stage, un emploi : 10
- Nombre de jeunes appuyés pour faire une candidature : 60
- Nombre de jeunes appuyés financièrement pour la poursuite d'études : 9

- **A Agadez :**

- Nombre approximatif de jeunes venus à la PF : 90
- Nombre de jeunes reçus en entretien : 26
- Nombre de jeunes ayant obtenu un stage, un emploi : 6
- Nombre de jeunes appuyés pour faire une candidature : 15
- Nombre de jeunes appuyés financièrement pour la poursuite d'études : en cours

Les difficultés rencontrées jusqu'à présent sont les suivantes :

- Faire connaître l'existence de la plateforme auprès du public cible, pour cela, Swisscontact compte mettre en place une **stratégie de communication** auprès des jeunes notamment dans les fadas, les groupements de jeunes, etc.
- Trouver des opportunités pour les jeunes, ceci passe par la mise en place **d'un réseau de partenaires** : centres de formation, entreprises, ONG, administrations, etc. Ce travail d'identification des partenaires est déjà en cours.

4.6.3. Programmation des six prochains mois

- Ouverture de la plateforme d'Arlit en février 2013,
- Renforcement des capacités des différents acteurs :
 - Novembre 2012 : formation pour les conseillers
 - Décembre 2012 : formation en entrepreneuriat pour les conseillers
 - Décembre 2012 : atelier de capitalisation et d'échanges pour les responsables
 - Avril 2013 : formation pour les conseillers
- Appui direct au jeune à travers le programme d'accompagnement spécifique à l'insertion (PASI) qui permet de donner un « petit coup de pouce » financier à un jeune qui a besoin d'aide pour payer son transport pour se rendre à un stage ou à un emploi par ex. D'ici mars 2013 l'objectif est que 150 jeunes soient appuyés dans leur projet via le PASI.

- Amélioration des outils et consolidation du réseau des plateformes : à partir de Janvier 2013 un nouvel intranet permettra de mettre en réseau toutes les plateformes.

Dans l'ensemble, ce début d'activité de Swisscontact est très apprécié mais certains maires ruraux craignent que ces plateformes situées dans les centres urbains ne soient pas à la portée des jeunes de leurs communes. Ils souhaiteraient même que des plateformes soient installées en milieu rural. A cela, il a été répondu que le positionnement des plateformes dans les Chefs-lieux de régions fait partie de la stratégie du Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi et qu'à terme et si les moyens existent, le Ministère prévoit que des plateformes soient installées dans les départements et les communes. En attendant, Swisscontact se dit prêt à programmer des journées de permanence dans les communes ce qui rejoint le concept de plateforme mobile. Cette idée est d'autant plus pertinente que les communes d'Agadez sont très étendues rendant difficile l'accès des jeunes par eux-mêmes aux centres urbains.

4.7. Présentation de Karkara

4.7.1. Rappel

Karkara bénéficie d'une subvention de l'IdS-CT de 1,36 M€. Le contrat a été signé le 10/08/12. Il s'agit du dernier contrat signé à ce jour dans le cadre de l'IdS-CT.

Karkara intervient dans les 15 communes d'Agadez, dans 5 communes de Tahoua et dans 5 communes de Tillabéry dans le cadre du Projet d'appui à la relance sociale et économique dans le Nord du Niger (PARSE). Ce projet concerne deux domaines d'intervention :

- Les HIMO sur Tahoua et Tillabéry (10 communes),
- Les AGR sur Agadez, Tahoua et Tillabéry (25 communes).

Le groupe cible du projet est composé en priorité : des jeunes, hommes ou femmes (18 à 35 ans) sans emploi ou sous-employés, désireux soit i) d'initier ou de développer des AGR en association ou de façon individuelle dans des secteurs porteurs ou, ii) d'être employés dans des projets communaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

4.7.2. Organisation et préparation de Karkara

Karkara a dû dimensionner les moyens humains et logistiques à mettre en place en tenant compte de l'étendue du territoire à couvrir, ainsi, pas moins de 19 personnes sont mobilisées pour ce projet dont 14 chargées de la supervision et du suivi technique. Ce personnel est réparti en fonction des besoins dans les trois régions d'intervention.

A ce jour, **tout le personnel du projet a été recruté et mis en place** au niveau des régions, l'équipe de Tillabéry est basée à Niamey, Tillabéry étant très excentré par rapport au deux communes d'Ouallam. Karkara a lancé une commande de trois véhicules auprès de BEGECA un concessionnaire Allemand en relation avec CFAO-France. Deux des véhicules sont commandés sur le budget du projet et le troisième sur fonds propres de l'ONG afin de pouvoir équiper les trois régions. Malgré le fait que les commandes aient été lancées suffisamment tôt et que les véhicules soient arrivés à Niamey, la réception de ceux-ci par Karkara prend du retard dû à des tracasseries administratives.

Un atelier de planification interne du projet a eu lieu du 27 au 30 septembre 2012 à Agadez. Au cours de cet atelier, les membres de l'équipe du projet ont échangé sur le contenu du document de

projet afin d'avoir une compréhension commune de l'approche de mise en œuvre telle quelle a été proposée par Karkara.

Dès le mois de septembre 2012, Karkara a organisé des **missions de prise de contact et d'information** avec les autorités régionales et les mairies des communes concernées. Ce travail de prise de contact est toujours en cours. Ont déjà eu lieu les rencontres suivantes :

- **avec les autorités de la région d'Agadez** : le responsable du projet, le Dr. Ilou Issa et le coordonnateur régional de Karkara ont rencontré successivement le SG et le SGA du Gouvernorat afin de les informer du démarrage du projet PARSE, le conseil régional d'Agadez et le maire de la commune d'Agadez : suite à cette dernière rencontre il a été convenu d'une réunion d'information et de sensibilisation sur le projet avec les acteurs concernés à la date du 10 oct. 2012 notamment pour la mise en place du CCAA.
- **avec la mairie d'Aderbissinat** : Le 09 oct. 2012, l'équipe du PARSE a tenu à Aderbissinat la réunion d'information et de sensibilisation sur le PARSE avec les acteurs concernés par le projet.
- **Idem avec la Mairie d'Ingall** : une séance de travail avec le maire d'Ingall a eu lieu le 10 octobre 2012, cette rencontre d'information et de sensibilisation a permis de discuter avec le maire et ses proches collaborateurs ainsi qu'avec les acteurs concernés sur les modalités de mise en place du CCAA et le contenu du dossier de projet.
- **Rencontre avec la mairie de Tchirozérine** : séance de travail avec le maire de la commune le 11 octobre 2012.
- L'ordre du jour sera identique avec les autres mairies. Des missions d'information et de sensibilisation au niveau des autres communes de la région d'Agadez sont d'ores et déjà prévues avec l'objectif de mettre sans tarder en place les CCAA au niveau **des communes de Timia, Dabaga, Tabelot, Dannat, Arlit, Iférouane, et Gougaram**. La mission est prévue pour commencer le 13 octobre 2012 et se terminer vers le 23 octobre 2012. Une mission aura également lieu dans **le Kawar**.
- **Missions d'information auprès des autorités régionales de Tillabéry et des 5 communes concernées** : l'équipe de Tillabéry a démarré le 12 octobre 2012 une mission de prise de contact avec les cinq communes de la région concernées par le projet. De même qu'à Agadez, la mission permettra d'informer les maires et leurs proches collaborateurs du démarrage du projet et du processus de mise en place du CCAA.
- Une mission identique est en cours de réalisation **en région de Tahoua**.

4.7.3. Mise en œuvre du volet HIMO

La stratégie de mise en œuvre des HIMO se décline en 11 étapes :

- 1) Réunion d'information et de sensibilisation avec le conseil communal,
- 2) Constitution d'un Comité communal d'analyse et d'approbation (CCAA),
- 3) Diagnostic des espaces stratégiques à protéger ou restaurer et infrastructures communales à réhabiliter,
- 4) Analyse du Plan de Développement Communal (PDC), du PIA et des interventions éventuelles d'autres acteurs dans la commune,
- 5) Identification des priorités communales en activités HIMO,
- 6) Sélection des sites, des activités HIMO et des travailleurs,
- 7) Evaluation des ONG locales susceptibles de jouer un rôle dans le suivi des travaux et contractualisation,

- 8) Formation et appui aux COGES pour chaque site de travaux HIMO. A noter que si aucune ONG locale n'est disponible pour assurer le suivi, c'est le COGES qui exercera ce rôle directement,
- 9) Mise en place des chantiers et exécution des travaux,
- 10) Suivi et contrôle interne des travaux HIMO, suivi réalisé par Karkara avec éventuellement l'aide d'une ONG et du COGES,
- 11) Réception des ouvrages et travaux HMO (CCAA, Karkara et Mairie).

A noter que le suivi externe est également réalisé par les STD et la HACP.

Le PARSE n'ayant commencé ces activités qu'à la mi-août, seules les phases 1, 2 et 3 sont actuellement en cours de réalisation. Les équipes de Tahoua et de Tillabéry sont actuellement en train de commencer le diagnostic exploratoire sur les espaces de production et de réhabilitation des infrastructures au niveau des communes. L'équipe de Tahoua a démarré le diagnostic le 15 octobre 2012.

La procédure et les dispositions contractuelles de mise en œuvre des HIMO suivent le schéma suivant :

- 1) Contrat de subvention des activités HIMO,
- 2) Critères de sélection des jeunes bénéficiaires,
- 3) Canevas de demande de financement HIMO,
- 4) Grille d'évaluation des dossiers de financement,
- 5) PV d'approbation des dossiers analysés,
- 6) Formulaire contrat type PARSE_COGES_Mairie,
- 7) Document d'analyse des capacités des ONG présentes localement et contractualisation Karkara – ONG avec celles qui sont retenues,
- 8) Mise en place d'outils de suivi des activités HIMO.

4.7.4. Mise en œuvre du volet AGR

A quelques nuances près, (du fait que les AGR sont des activités économiques), la stratégie de mise en œuvre de ce volet suit le même cheminement que pour les HIMO dans la mesure où il est attendu que la commune et le CCAA jouent un rôle déterminant tant pour les HIMO que pour les AGR dans la sélection des projets qui seront soumis.

Les groupes cibles des AGR sont néanmoins plus spécifiques et tournés vers les créateurs de valeur ajoutée :

- groupements de producteurs,
- groupements féminins,
- groupements d'intérêt économique (GIE),
- coopératives,
- producteurs individuels,
- artisans,
- organisations de petite taille, dont l'objectif est de générer des revenus.

4.7.5. Résultats attendus

Karkara n'a pas présenté sa programmation pour les six prochains mois comme demandé par les TDR mais a énuméré de façon précise les résultats attendus du projet. Il s'agit cependant de

résultats indicatifs étant donné que l'état des lieux des besoins et l'identification des projets n'ont pas encore commencé et que ce n'est qu'après ce travail que des résultats et indicateurs précis pourront être formulés.

Les résultats attendus tels que présentés lors du Comité sont les suivants :

- 700 ha de terre récupérés,
- 350 000 plants produits et plantés,
- 1 000 mètres linéaires de digue relevé,
- 100 puits maraîchers réhabilités,
- 25 CCA mis en place et opérationnels,
- 10 infrastructures socioéconomique réhabilitées (école, case de santé, CSI piste rural, etc.),
- 120 groupements féminins (GF) subventionnés,
- 400 jeunes appuyés dans la création de leurs propres entreprises,
- 22 associations de jeunes ont eu leurs capacités organisationnelles et techniques renforcées
- 22 centres de ressources sont équipés.

Plusieurs participants ayant suivi la présentation ont rappelé que Karkara est très attendu dans les communes. Il leur a cependant été rappelé que ce partenaire de l'IdS-CT n'est en phase d'exécution que depuis deux mois et qu'il faut faire preuve d'un peu de patience avant de voir le début des réalisations.

Le Coordonnateur de Karkara a rassuré le Comité qu'une mission de prise de contact aura bien lieu dans le Kawar prochainement pour les AGR mais qu'il ne faut pas s'attendre à un grand nombre de réalisations dans cette région car les moyens ; proportionnés à la démographie, sont limités pour cette zone compte tenu de la faiblesse de sa population.

Dans le cadre du suivi externe, il a été recommandé d'y inclure en priorité les Directeurs régionaux du Plan en leur qualité de points focaux de la HACP.

Il est fortement souhaité que les actions concrètes HIMO ou AGR puissent démarrer avant la fin de cette année.

Il a été recommandé que les différents partenaires devant intervenir dans les mêmes communes s'accordent avec celles-ci pour ne créer qu'un seul type de Comité (type CCAA au niveau communal et COGES au niveau des projets) pour éviter la duplication de structures ad hoc. Cette préoccupation a été prise en compte.

4.8. Présentation de quatre ONG d'Agadez

4.8.1. Rappel

Lors de l'atelier de planification d'avril et de l'atelier de lancement de juin 2012, il a été fortement suggéré à la HACP et à l'UE de **donner leur chance aux ONG locales** pour que celles-ci puissent, dans un souci d'appropriation et de renforcement des capacités, mettre en œuvre en direct des projets. Cette suggestion a été jugée très pertinente mais que compte tenu du faible nombre d'ONG locales capables de gérer efficacement un budget conséquent comportant un grand nombre d'activités, il a été décidé de limiter l'enveloppe globale à environ 53.000 €/projet avec un budget global de 320.000 €. Ainsi, à partir de juillet 2012, **des réunions d'informations ont été organisées à Agadez et à Tahoua** qui ont permis de sélectionner six ONG qui ont pu présenter des projets jugés pertinents et faisables, quatre à Agadez et deux à Tahoua. Les contrats de subvention de ces six

projets sont actuellement en cours de signature. Les activités n'ont donc pas encore commencé. Il a semblé cependant pertinent de permettre aux quatre ONG présentes à Agadez de présenter en quelques mots en quoi consiste leurs projets. Ces activités ont toutes traités à la réinsertion socioéconomique des jeunes à travers le financement d'AGR dans les domaines de l'élevage et du maraîchage.

4.8.2. Présentation du projet d'ONAT

Le projet d'ONAT est un projet de réinsertion socioéconomique des jeunes femmes et hommes sans emploi (Communes d'Agadez, Dabaga et Timia). Groupe cible: 120 bénéficiaires directs. Type d'appui: recapitalisation en cheptel caprins auprès des jeunes issus de familles vulnérables. Cette activité sera accompagnée de distribution d'intrant d'élevage. Durée : 12 mois.

4.8.3. Présentation du projet d'AIP TAKKAYT

Il s'agit également d'un projet de réinsertion socioéconomique des jeunes sans emploi ciblant cette fois-ci des jeunes de la vallée d'Anou Araren en commune de Tchirozérine. Groupe cible: 40 bénéficiaires directs dont 28 en élevage et 12 en maraîchage. Il s'agit essentiellement de jeunes ex-combattants ou retournés de Lybie. Type d'appui: embouche ovine et maraîchage en parcelles irriguées à l'instar des maraîchers soutenus par GAGE. Durée : 10 mois.

4.8.4. Présentation du projet de SADAD

Le projet présenté par SADAD est un projet d'appui à la commercialisation du bétail. Groupe cible 100 ex-combattants et retournés de Lybie dont au moins 20 femmes issus de six villages de la commune d'Aderbissinat. Le projet consiste à doter les jeunes de 5 têtes de petit bétail achetées en brousse et qu'ils pourront ensuite revendre sur les grands marchés aux bestiaux, ceci pour amorcer une activité de négoce de bétail. Durée : 4 mois auxquels il faut ajouter quatre mois supplémentaires de suivi de SADAD à ses frais.

4.8.5. Présentation du projet de GAGE

Le projet présenté par GAGE est un projet d'appui à la réinsertion sociale et économique des jeunes sans emploi à Amdigra en commune de Tchirozérine. Groupe cible: 25 jeunes maraîchers. L'appui consiste en l'équipement des jeunes maraîchers : système d'irrigation californien, motopompes, intrants, formation, etc. Durée: 5 mois.

5. Recommandations du CSE

5.1. Organisation du Comité de suivi et d'évaluation de l'IdS-CT

Compte tenu de la densité et du volume des sujets à traiter avec un grand nombre de partenaires, il est recommandé que le prochain CSE se tienne sur deux jours.

5.2. Bien suivre les consignes de présentation des résultats et prévisions données aux partenaires dans la note de préparation

Comme précisé au point 4.1, certaines consignes de présentation des résultats n'ont pas été respectées. On peut attribuer ceci au manque d'habitude étant donné qu'il s'agissait du 1^{er} CSE.

Dans le cadre de la préparation du 2^{ème} CSE qui se réunira en avril 2013, la HACP insistera auprès des partenaires sur la nécessité de respecter ces consignes pour être en mesure de mieux apprécier le travail réalisé et de renforcer la cohérence entre les partenaires. Le Vice-président du Conseil régional a notamment insisté sur la nécessité de faire le bilan des six mois écoulés et la programmation des six mois à venir. De même, une comparaison des écarts de chronogramme entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé est demandé ainsi qu'une présentation succincte de la situation financière de chaque projet. Ceci permet de mieux comprendre les difficultés auxquelles sont soumis les partenaires, d'expliquer les retards s'il y en a et les solutions adoptées pour y remédier. Ce n'est que de cette façon que le CSE peut jouer pleinement son rôle en termes de recommandation et d'orientation.

5.3. Rapprocher les partenaires de l'IdS-CT

Les partenaires de l'IdS-CT ont chacun leur propre identité, leur propre dynamique et ils agissent dans des domaines d'intervention très variés. Il y a parmi eux :

- **des organisations internationales** qui gèrent de gros budgets : le PNUD et le CICR. Nous savons d'autre part et cela a été rappelé par les représentants du CICR lors du Comité que cette institution a un devoir de neutralité et que si elle est parfaitement disposée à participer aux réunions de concertation elle ne peut pas être présentée comme « partenaire d'exécution de l'IdS-CT »,
- **des ONG d'envergure nationale** : Karkara,
- **des ONG internationales** : MSF-E, HI, Swisscontact,
- **et très bientôt des ONG ayant plutôt un rayonnement local** : ONAT, TAKKAYT, SADAD, GAGE et à Tahoua : ASSISSIGRI et AHAROG.
- Enfin les **institutions nationales** qui chapotent l'IdS-CT en premier lieu la HACP mais également la CNCCAI, jouent un rôle plus important que celui de maîtrise d'ouvrage puisqu'elles interviennent (via des accords de transfert de responsabilité avec le PNUD) directement dans la mise en œuvre d'un grand nombre d'actions.

Cette diversité doit être considérée davantage comme une chance que comme une contrainte. Elle doit permettre un rapprochement destiné à partager les expériences et l'information, à apprendre les uns des autres, à éviter les duplications, à uniformiser les modes d'action et à donner une plus grande visibilité et une plus grande cohérence à l'IdS-CT.

Le comité recommande donc que **les partenaires de l'IdS-CT se rencontrent plus souvent, au moins 1 fois tous les 2 mois**, au-delà des CSE qui n'ont lieu que tous les six mois. Ces rencontres auxquelles seraient associés les représentants des autorités locales auraient pour objectif d'approfondir les synergies, d'informer de façon plus régulière et plus systématique sur l'état d'avancement des activités, sur les problèmes rencontrés et permettre ainsi une mobilisation plus efficace pour apporter les réponses adéquates qui peuvent se poser à tout un chacun. Les modalités du financement de ces rencontres restent cependant à déterminer.

5.4. Recommandations particulières pour le PNUD

Du fait de son mandat d'appui institutionnel auprès de la HACP, le PNUD doit jouer en principe un rôle moteur dans l'IdS-CT, or de nombreux dysfonctionnements ont été observés depuis le début de son action :

- Manque de stratégie claire d'intervention dans la plupart des domaines d'action.

- Manque de ressources humaines sur le terrain, tant en quantité qu'en qualité pour pouvoir absorber dans les délais le volume de travail à traiter dans des domaines très variés. Cette remarque et beaucoup d'autres ont déjà été formulées par le passé mais n'ont jamais été prises en compte. Il est impératif de renforcer le personnel de la Cellule d'Agadez. Il est impératif de respecter les engagements pris lors de la signature de la Convention de contribution et notamment de nommer dans les meilleurs délais un gestionnaire-comptable qui sera basé à la HACP.
- La HACP, maître d'ouvrage de l'IdS-CT n'est pas suffisamment, voire pas du tout, associée aux décisions et à toutes les étapes de mise en œuvre des actions qui requiert son approbation préalable. Il est impératif, avant toute prise d'engagement par le PNUD, notamment dans le cas de signature de lettres d'accords, de préparation d'appels d'offres ou d'appels à propositions que le PNUD soumette à la HACP les documents pour approbation.
- Une clarification approfondie est nécessaire quant au fonds de soutien aux initiatives de paix, vu que les procédures prévues par la Convention de contribution n'ont pas été respectés, vu le manque de communication de la part du PNUD quant aux projets retenus, vu que des fonds resteraient encore disponibles même après attribution des projets sélectionnés par le PNUD.

5.5. Recommandations particulières concernant la région du Kawar

Du fait de son éloignement et de sa faible population, la région du Kawar (Dirkou, Bilma, etc.) a trop souvent été marginalisée dans les programmes de développement. Par contre, dans le cadre de la stratégie sahélo-saharienne de sécurité dans le Nord du Niger, il a été clairement affirmé qu'aucune commune de la région d'Agadez ne sera délaissée. C'est la raison pour laquelle, et quel que soit les difficultés logistiques ou autres, **des actions sont prévues par l'IdS-CT dans le Kawar** au même titre que dans les autres régions et ce dans tous les domaines. Il est donc demandé aux partenaires de bien prendre en compte les spécificités de cette zone pour y apporter des réponses adéquates et éviter, comme ce fut le cas lors de l'appel à proposition lancé par le PNUD, que des délais trop courts ou un manque de communication empêchent les communes ou les OSC de cette région d'être informées et de pouvoir faire des propositions à temps.

5.6. Mobilisation de l'Etat

La région d'Agadez ne peut pas être uniquement tributaire de financements extérieurs forcément limités en volume et dans le temps. Il est important que **l'Etat mobilise toutes ses capacités** pour agir auprès des partenaires au développement pour assurer une meilleure coordination et pour se porter garant du respect des choix stratégiques nationaux à long terme. De ce point de vue, il est particulièrement attendu de l'Etat et notamment du Ministère de l'Intérieur qu'il accélère l'opérationnalisation du cadre juridique de la police municipale.

ANNEXES

ANNEX 1 : Programme du CSE

ANNEX 2 : Note de présentation du PASOC II

ANNEXE 3 : Liste de présence